

29- Depuis la frange sud d'Allery

Commentaire révisé :

Aucune éolienne supplémentaire du nouveau contexte éolien n'est visible depuis cette vue. Aussi, aucun effet supplémentaire sur l'impact visuel du projet n'est relevé.

Vue réelle initiale (parc projeté d'Aquettes selon contexte éolien en date du 01/08/2017)



Vue réelle révisée (parc accordé d'Aquettes selon nouveau contexte éolien en date du 04/02/2021)



VUE REELLE REVISEE - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 50 cm du regard





30- Sortie d'Allery par la route de Mérélessart

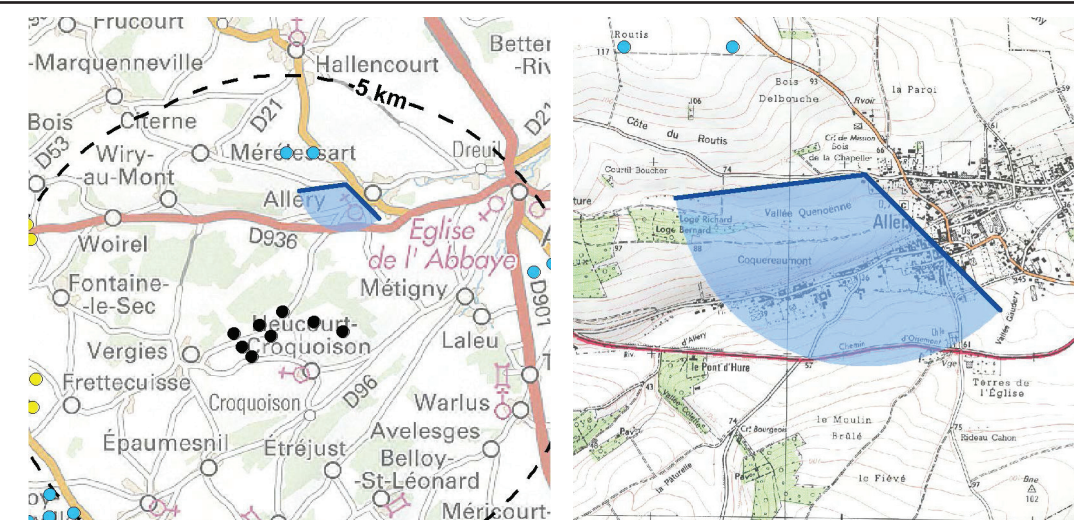
Commentaire initial (2017) : Le point de vue est situé en sortie d'Allery, sur une route remontant sur le plateau en direction de Mérélessart. Il correspond à une vue plus en hauteur et plus éloignée que sur le point de vue 29. Vient s'intercaler ici en arrière-plan une avancée de plateau (lieu-dit «Coquereumont») qui empêche toute vue sur le vallon de la rivière d'Allery. La vue montre, au delà des dernières habitations, une bande de champs qui remonte en pente douce sur le versant, et se mêle aux boisements et aux haies. Le projet éolien s'inscrit à l'arrière d'une haie. La situation du projet au même niveau que l'observateur donne l'illusion que les machines sont situées directement à l'arrière de cette bande boisée. Les éoliennes s'inscrivent dans l'épaisseur de la végétation. Element secondaire de la vue, elles s'insèrent discrètement à l'horizon. L'impact est faible.

Coordonnées du point de prise de vue : X=620441 / Y= 6985841 (Lambert 93)

Angle de vue : 128°

Distance à l'éolienne la plus proche : 3.0 kilomètres

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 4.1 kilomètres



Vue filaire initiale (parc projeté d'Aquettes selon contexte éolien en date du 01/08/2017)



Vue filaire révisée (parc accordé d'Aquettes selon nouveau contexte éolien en date du 04/02/2021)



30- Sortie d'Allery par la route de Mérélessart

Commentaire révisé :

Aucune éolienne supplémentaire du nouveau contexte éolien n'est visible depuis cette vue. Aussi, aucun effet supplémentaire sur l'impact visuel du projet n'est relevé.

Vue réelle initiale (parc projeté d'Aquettes selon contexte éolien en date du 01/08/2017)



Vue réelle révisée (parc accordé d'Aquettes selon nouveau contexte éolien en date du 04/02/2021)



VUE REELLE REVISEE - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 50 cm du regard





31- Depuis la RD173e entre Hallencourt et Allery

Commentaire initial (2017) : Le point de vue est situé sur une route de plateau, au sud d'Hallencourt (à proximité des éoliennes du parc de la Haute Borne). La situation en point haut permet une vue dégagée sur le plateau du Vimeu et ses vallées vertes. On distingue bien l'avancée du plateau, avec ses flancs cultivés et sa crête boisée. Le plateau de l'Amiénois, au loin, dessine une ligne bleutée sur l'horizon, ponctuée par les éoliennes des parcs du Haut Plateau Picard et de la Plaine du Montoir. En contrebas des pentes du premier plan, l'urbanisation d'Allery se blottit dans la végétation du vallon.

Le projet éolien s'inscrit à droite de la vue, sur la crête du plateau et dans la continuité des éoliennes du parc en instruction des Crupes. Ces deux parcs dessinent un alignement d'éoliennes et soulignent la direction du relief. Ce faisant, ils offrent une composition affirmée qui permet leur bonne insertion dans ce panorama.

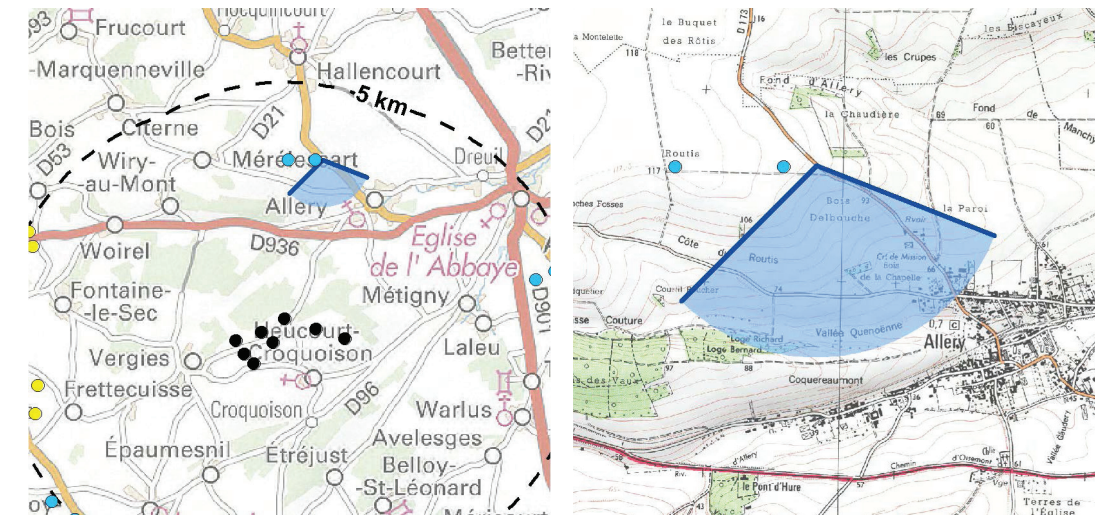
L'impact est faible.

Coordonnées du point de prise de vue : X=619917 / Y=6986514 (Lambert 93)

Angle de vue : 114°

Distance à l'éolienne la plus proche : 3.5 kilomètres

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 4.6 kilomètres



Vue filaire initiale (parc projeté d'Aquettes selon contexte éolien en date du 01/08/2017)

[Parc du Haut Plateau Picard](#)

[Parc EDP Renewables](#)

[Parcs du Camp Brûlé-Bougainville2](#)

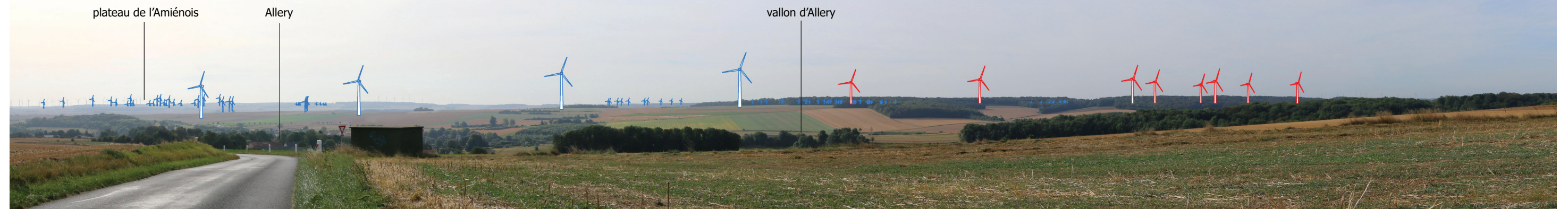
[Parc de l'Hommelet](#)

[Parc de Warlus](#)

[Parc des Crupes](#)

[Parc des Bleuets](#) [Parc Enetrage-Amiénois 2](#)

[Parc projeté d'Aquettes](#)



Vue filaire révisée (parc accordé d'Aquettes selon nouveau contexte éolien en date du 04/02/2021)



31- Depuis la RD173e entre Hallencourt et Allery

Commentaire révisé :

Le projet, certes prégnant dans cette vue d'une vallée verte du Vimeu, épouse complètement les structures paysagères qu'il vient souligner. L'inscription linéaire des éoliennes s'accorde avec la ligne de crête sur laquelle elles viennent s'implanter. Le projet éolien dans ce cas devient un nouvel élément de composition du paysage, qu'il participe à créer. Cet effet révélateur de structures paysagères était accentué avec le prolongement du parc des Crupes, qui a depuis été refusé. L'évolution du contexte éolien tend à isoler visuellement le parc d'Aquettes sur cette vue qui se lit tout de même comme un ensemble cohérent. Son implantation permet toujours, grâce à un effet de perspective, de souligner l'orientation du relief. Aussi, aucun effet supplémentaire sur l'impact visuel du projet n'est relevé.

Vue réelle initiale (parc projeté d'Aquettes selon contexte éolien en date du 01/08/2017)



Vue réelle révisée (parc accordé d'Aquettes selon nouveau contexte éolien en date du 04/02/2021)

